

nergiques et des plus sages : de tous les points du pays arrivèrent à Montréal des députations et des adresses approuvant la conduite du Gouverneur, en même temps que tout le pays signait des pétitions à la Reine demandant que Lord Elgin fut maintenu Gouverneur. De plus les nouvelles qui sont venues d'Angleterre montrent une disposition générale analogue contre le parti conservateur qui est peiné par plusieurs journaux ministériels les plus influents sous les plus tristes couleurs. Je vous demande bien pardon, Mr. le Rédacteur, de m'être étendu si au long sur cette mesure; mais elle est telle qu'elle méritait la plus grande place de cette revue.

Le principal intérêt du reste de la session réside dans les discussions que les passions du moment rendaient plus ou moins véhémentes, et dans deux ou trois mesures dont je vais dire quelques mots.

La question du bill de l'université de Toronto, que l'on appelle la *pièce d'achoppement* de toutes les administrations est revenue sous celle-ci comme sous les précédentes. Voici, en peu de mots, ce que j'ai pu apprendre sur cette funeste question. George IV fonda l'université de Toronto et la dota très richement, voulant en faire une institution religieuse *anglicane*. Les richesses de cette université *entièrement anglicane* tentèrent fort les différentes sectes dissidentes du Haut-Canada, qui les auraient voulu voir appliquées à un établissement où la religion ne fut que secondaire, les uns voulant même l'exclure absolument, d'autres voulant une chaire particulière pour les principales religions du pays. Ils présentèrent donc, tant dans l'ancien Parlement du Haut-Canada que dans le Parlement du Canada-Cat., plusieurs mesures qui ne satisfirent point les esprits, et c'était cette affaire que l'administration actuelle avait à régler. Vers le milieu de la session, l'évêque anglican de Toronto, principal membre de l'université en question avait envoyé une pétition à la chambre où il expose que l'université dûment incorporée n'a rien fait pour mériter un changement de corporation, que d'ailleurs les changements qu'on veut établir ne sont pas peu de chose, mais qu'ils tendent à détruire entièrement l'université pour fonder un autre établissement tout différent. En terminant il donne à entendre qu'il n'y a aucune sûreté, quant aux propriétés des institutions religieuses ou autres, si, nonobstant les intentions manifestes et bien marquées des donateurs, que ceux-ci soient mêmes des rois, une législature provinciale peut aliéner ces propriétés et en appliquer les fonds ail-

leurs. La mesure proposée par le ministre passa à une grande majorité, tous ceux qui s'y étaient opposés, excepté deux, s'étant abstenus de voter.

Une question bien importante, du moins pour Québec, est celle du siège du Gouvernement. La Chambre a adopté, comme l'on sait, les parlements alternatifs de Québec et de Toronto, mais le Conseil Législatif s'est prononcé contre cette mesure. Elle appartient du reste à la prérogative royale, de sorte que le Gouverneur est maître d'agir comme il l'entendra. Il paraît que les Québécois n'ont pas tort d'espérer.

L'on a aussi attaqué, à la fin de la session la question de la réforme postale, et l'on a adopté des mesures pour s'entendre avec les Gouvernements de nos sœurs provincées et de la métropole. Cette réforme désirée par tout le monde, n'a pas excité de débats.

Je n'ai pas parlé jusqu'ici du Conseil Législatif, parce que le principal intérêt de cette session a été dans la Chambre d'Assemblée. La composition générale du Conseil était moins favorable au parti libéral que l'Assemblée législative. On savait, par exemple, que le bill pour l'augmentation de la représentation n'aurait pas le nombre de voix suffisant au Conseil, quand même on l'aurait eu dans l'Assemblée. A propos de la nomination de deux nouveaux membres au conseil, Mr. McKay, l'un des membres de cette Chambre proposa d'en réformer la constitution; mais il se trouva à voter seul pour sa motion. Quelques jours après l'incendie du Parlement, une adresse approuvant la conduite du Gouverneur et de son administration, ne fut adoptée après de vifs débats, que par 11 contre 6.

Enfin, comme je viens de le dire, il se prononça contre les parlements alternatifs de Québec et de Toronto. Voilà, en quelques mots, ce qui mérite le plus d'être remarqué.

Il a été présenté durant cette session 21 bills pour incorporer des institutions charitables, religieuses ou d'éducation. Le montant total alloué pour l'éducation en 1848 a été de £ 58703 6 9, dont £ 50000 pour les écoles communes. Le nombre total d'actes sanctionnés pendant cette session est de 202; 6 sont réservés à la sanction royale.

En somme, que faut-il penser de cette session? Je n'en sais trop rien. N'ayant pas le bonheur d'être de ces *esprits précoces* qui, à peine âgés de 20 ans, sont des politiques *consommés*, je suis obligé de suivre l'*ancien régime* et d'attendre, avant de prononcer, que l'expéri-

ence ait mûri mon jugement.

H. E. T.

L'ABDILLE.

QUÉBEC, 21 JUIN, 1849.

Dimanche dernier, à l'heure et à la place des vêpres, a eu lieu à la cathédrale la bénédiction de la cloche, destinée à l'église du faubourg St. Jean. Le sermon a été prêché par M. l'abbé M. Ricard qui doit desservir la nouvelle église. Les élèves du Petit-Séminaire ont contribué à l'éclat de cette cérémonie imposante en exécutant plusieurs morceaux de musique. Le produit des offrandes déposées par les fidèles se monte à £ 49¹⁵.

NÉCROLOGIE.

M. Ant. Gagnon, né à Québec le 27 février, 1785, fut ordonné prêtre le 19 décembre, 1807. Il demeura vicaire à Québec jusqu'au 1 octobre, 1809, et alla dans les missions qui forment le diocèse de Frédéricton, où il est demeuré jusqu'à sa mort et dont il était Grand Vicaire. Il est décédé le 2 du courant, et appartient à la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, à l'association de prières pour les prêtres défunts (3 messes) et à celle de la Caisse Ecclésiastique de S. Michel.— (Communiqué.)

Décédé à Montréal le 13 courant, Messire PIERRE VIAU, vicaire-général de Québec et de Montréal et chanoine honoraire de cette dernière ville. Après des études brillantes au collège de Montréal, il se destina au saint ministère, et gouverna successivement les paroisses du cap-S. Ignace, de S. Nicolas, de S. François et de S. Pierre, dans la rivière du Sud, de Yamachiche, de la Rivière Ouelle où il fut nommé grand-vicaire, de S. Sulpice et de S. Clément. En 1818, il fut agrégé au séminaire de Québec, où il demeura trois ans en qualité de directeur du Grand-Séminaire et de professeur de théologie. Sa santé l'obligea de quitter ce double emploi qu'il remplissait avec tout le succès que l'on pouvait attendre de son zèle et de ses rares talents.

Ses revenus furent toujours consacrés au soulagement des pauvres, ou à l'encouragement de l'éducation. Il sut distinguer avec bonheur plusieurs jeunes gens que ses sacrifices ont aidés dans leurs études et que l'on voit aujourd'hui faire l'ornement du clergé. Une belle bibliothèque, fruit de ses économies, devint par sa libéralité le partage de plusieurs maisons, où elle sert à la jeunesse canadienne toute entière.

Pendant les dernières années de sa vie, qu'il voulut passer dans la méditati-